

Séance du mardi 10 avril 2012

Présents : M. GUERIN Louis-Gérard, M. VALLEE Jean, M. PIRON Didier, Mme CHEREL Marie-Odile, M. ESNAULT Franck, M. MARIE Patrice (arrivé à 21h30), Mme BOURGES Marylène, M. SIMON Michel, Mme SEJOURNE Martine.

Absents : - Mme DUBOIS Nelly (procuration donnée à M. VALLEE Jean), Mme GESLAND Jessy, M. DELATTRE Sébastien, M. MARCON Guy (procuration donnée à Mme CHEREL Marie-Odile), M. BOSSERAY Dominique, Mme RIPOCHE Marie-Annick (procuration donnée à M. ESNAULT Franck).

Demandes de subventions

Après en avoir délibéré, par 11 voix, le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2012, les subventions suivantes :

Entente Parigné-Landéan	➤ 1.200 € au titre de l'année 2012 ➤ 356,14 € à titre exceptionnel pour l'installation de bancs dans le foyer.
Familles Rurales de Chartres de Bretagne	➤ 5.899,63 € au titre de l'année 2012, ➤ 1.426,33 € (subvention complémentaire pour augmentation, en 2011, du nombre d'enfants de Landéan présents à l'ALSH, de Laignelet).

Participations aux charges de fonctionnement des écoles publiques : année 2011/2012.

➤ Ville de Louvigné du Désert.

- enfants de LANDEAN, scolarisés à Louvigné du Désert : en maternelle : 960 € X 2 = 1.920 €,
en élémentaire : 432 € X 4 = 1.728 €

Soit un coût total = 3.648 €. Délibéré par 11 voix.

Construction d'une cantine et d'un préau, rue Le Tanneur des Villettes : attribution du lot n° 15 (matériel de cuisine)

Par 11 voix, le Conseil Municipal a retenu l'offre de SBCP à La Chapelle des Fougeretz pour l'équipement d'une cantine municipale, rue Le Tanneur des Villettes, d'un montant de 56.379,79 € HT pour le matériel de cuisine et 7.488,75 € HT pour les options (micro-onde 2 unités, machine à laver, trancheur jambon, coupe-légumes...). **Montant total : 63.868,54 € HT.**

Dévoisement de la RD n°115 et création d'une chicane (tranche 1)

Après en avoir délibéré, par 11 voix, le Conseil Municipal accepte l'avenant du Groupement SOTRAV SAS mandataire/SACER Atlantique, pour le dévoisement de la RD n°115 et la création d'une chicane pour une plus-value de 4.703 € HT..

Indemnités 2012 pour le gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal accepte de verser à l'abbé BOUE Daniel, domicilié au presbytère de Louvigné du Désert, la somme de 119,55 € pour l'année 2012. Délibéré par 11 voix.

Location presbytère Année 2012

Le Conseil Municipal décide de maintenir le montant du loyer du presbytère à 163,09 € pour l'année 2012 conformément à la circulaire du Ministère de l'intérieur du 25/01/2012. Délibéré par 11 voix.

Détermination des ratios promus/promouvables :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, chaque assemblée délibérante doit désormais fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le ratio promus/promouvables c'est-à-dire le pourcentage des agents remplissant les conditions d'un avancement et qui peuvent être inscrits sur le tableau annuel d'avancement.

Après en avoir délibéré, par 11 voix, le Conseil Municipal adopte la proposition de M. le Maire de fixer à 100% pour l'année 2012 le taux d'avancement au vu de l'avis favorable du comité technique paritaire du 2 Avril 2012.

Création d'un poste de Rédacteur Principal et d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe

Après en avoir délibéré, par 11 voix, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1^{er} janvier 2012,

- un emploi permanent de Rédacteur Principal, à temps complet, pour l'exercice de la fonction de Secrétaire de Mairie et de supprimer le poste de Rédacteur.
- un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps non complet et de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial de première classe.

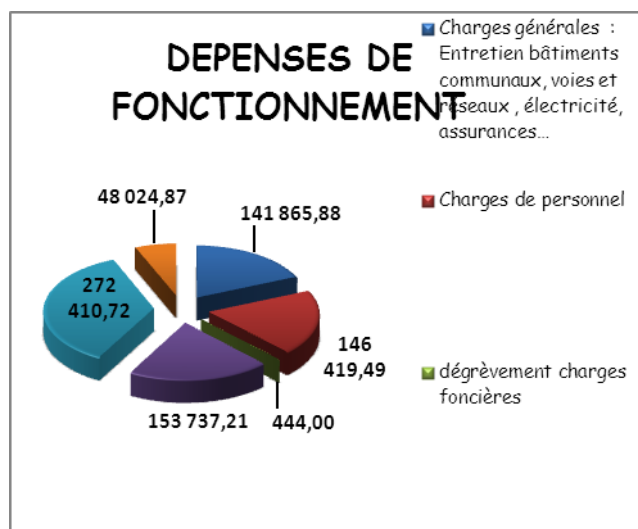
Agence Postale Communale : Recrutement d'un agent non titulaire.

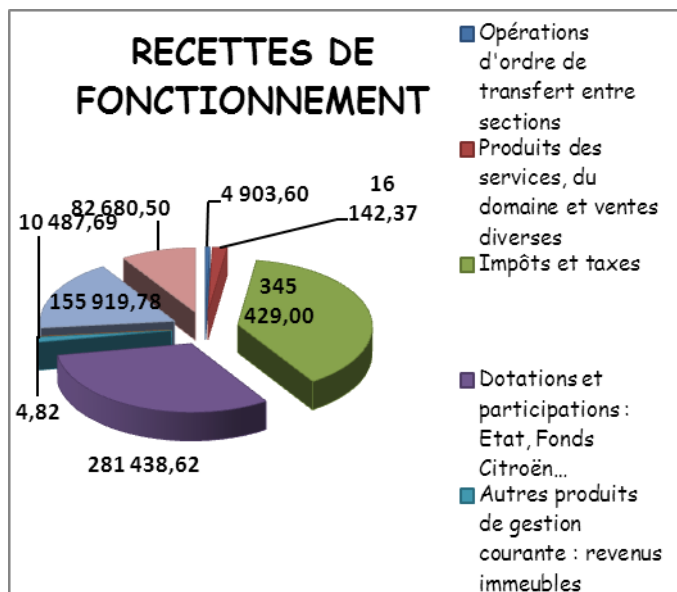
Le Conseil municipal décide de recruter un agent non titulaire, à temps non complet, afin de remplacer l'agent fonctionnaire durant ses congés. Délibéré, par 11 voix.

Vote des comptes administratifs 2011 (Commune et budgets annexes)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur VALLEE Jean, 1er Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2011 dressés par Monsieur GUÉRIN Louis-Gérard, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte, par 11 voix, (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) de la présentation faite des comptes administratifs 2011, lesquels peuvent se résumer ainsi :

➤ Compte administratif principal de la commune





➤ « Assainissement »

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N		1.747,45	4.242,66		4.242,66	1.747,45
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	21.200,51	24.208,89	15.174,86	19.918,98	36.375,37	44.127,87
Totaux	21.200,51	25.956,34	19.417,52	19.918,98	40.618,03	45.875,32
Résultat de clôture		4.755,83		501,46		5.257,29
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	21.200,51	25.956,34	19.417,52	19.918,98	40.618,03	45.875,32
Résultats définitifs		4.755,83		501,46		5.257,29

➤ « Beaulieu »

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N	15.539,62			8.892,46	15.539,62	8.892,46
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	99.593,88	103.727,21	118.543,05	95.928,74	218.136,93	199.655,95
Totaux	115.133,50	103.727,21	118.543,05	104.821,20	233.676,55	208.548,41
Résultat de clôture	11.406,29		13.721,85		25.128,14	
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	115.133,50	103.727,21	118.543,05	104.821,20	233.676,55	208.548,41
Résultats définitifs	11.406,29		13.721,85		25.128,14	

➤ « Lotissement Forêt n° 2 »

Sections	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N		10.575,36	35.074,91		35.074,91	10.575,36
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	0	0	0	0		
Totaux	0	10.575,36	35.074,91	0	35.074,91	10.575,36
Résultat de clôture					24.499,55	
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	0	10.575,36	35.074,91	0	35.074,91	10.575,36
Résultats définitifs					24.499,55	

➤ « Résidence les Molans »

Sections	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N						
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	33.070,00	33.000,00	33.000,00	70.000,00	66.070,00	103.000,00
Totaux	33.070,00	33.000,00	33.000,00	70.000,00	66.070,00	103.000,00
Résultat de clôture	70,00	0	0	37.000,00	0	36.930,00
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	33.070,00	33.000,00	33.000,00	70.000,00	66.070,00	103.000,00
Résultats définitifs	70,00	0	0	37.000,00	0	36.930,00

➤ « Résidence l'Orée du Bois »

Sections	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N						
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	106.128,05	106.128,05	106.128,05	150.000,00	212.256,10	256.128,05
Totaux	106.128,05	106.128,05	106.128,05	150.000,00	212.256,10	256.128,05
Résultat de clôture				43.871,95		43.871,95
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	106.128,05	106.128,05	106.128,05	150.000,00	212.256,10	256.128,05
Résultats définitifs				43.871,95		43.871,95

Propositions budgétaires du Syndicat de Voirie de Fougères-Nord :

Après en avoir délibéré, par 12 voix, le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget primitif 2012 de la commune de Landéan la proposition du Syndicat de Voirie de Fougères-Nord, soit :

- en dépenses de fonctionnement : 74.627,98 € (frais de travaux et de gestion).

- en dépenses d'investissement : 7.064,07 € (travaux : sortie au lieu-dit Beaulieu, réseau rue des prés, cimetière, reliquat d'investissement 2011 et récupération TVA de l'exercice 2010).

Budgets primitifs de l'année 2012

☛ Commune

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	804.718,00 €	804.718,00 €
Section d'investissement	1.122.782,00 €	1.122.782,00 €

☛ Assainissement

Section de fonctionnement	27.687,00 €	27.687,00 €
Section d'investissement	16.178,00 €	16.178,00 €

☛ Forêt n°2

Section de fonctionnement	35.074,91 €	35.074,91 €
Section d'investissement	35.074,91 €	35.074,91 €

☛ Beaulieu

Section de fonctionnement	167.017,11 €	167.017,11 €
Section d'investissement	133.205,82 €	133.205,82 €

☛ Résidence les Molans

Section de fonctionnement	251.575,00 €	251.575,00 €
Section d'investissement	194.400,00 €	194.400,00 €

☛ Résidence l'Orée du bois

Section de fonctionnement	131.733,05 €	131.733,05 €
Section d'investissement	150.000,00 €	150.000,00 €

Par 12 voix, le Conseil Municipal vote les différents projets du budget primitif pour l'année 2012.

Taux d'imposition année 2012

	2011	2012
taxe d'habitation	15,79 %	15,79 %
taxe foncière sur propriétés bâties	15,11 %	15,11 %
taxe foncière sur propriétés non bâties	41,93 %	41,93 %

Le Conseil Municipal vote, pour l'année 2012, les taux d'imposition ci-dessus restant inchangés.
Délibéré par 12 voix.